

Avis au public
EAU/AUT/18/1077

obeler
fenneng:beetebuerg:
hunchereng
näerzeng

eis gemeng

(en application de l'article 24, § 1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau)

Gestion des eaux dans le cadre de l'exploitation de la piscine et de l'aménagement du complexe sportif à Bettembourg

Il est porté à la connaissance du public que l'Administration de la gestion de l'eau a été saisie d'une demande d'autorisation No. EAU/AUT/18/1077 de la part du Syndicat Intercommunal « An der Schwemm » concernant la gestion des eaux dans le cadre de l'exploitation de la piscine et de l'aménagement du complexe sportif à Bettembourg.

La commune de Bettembourg en a été informée par courrier du 17 décembre 2018.

Fait à Bettembourg, le 19 décembre 2018.

Damien NEY
Secrétaire Communal

Laurent ZEIMET
Bourgmestre

